

Commune d'ÉPINEUIL

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 05 juin 2026

Délibération n° 27-2026

Séance du 05 juin 2026

Date de convocation :

28 mai 2026

Date d'affichage :

12 juin 2026

Nombre

de conseillers en exercice 15

de présents 13

de votants 15

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin à vingt-et-une heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Salle du Conseil, en séance publique sous la présidence de Madame Julie VEYRAT DAL DEGAN, Maire.

PRESENTS Julie VEYRAT DAL DEGAN, Stéphane LEGRAND, Maud TSCHIRHARDT, Matthieu PONZ, Marilyn ORSAT, Christophe CHAUTAGNAT, Florence SODOYER, Laura JONET, Frédéric LARCHER, Vincent MAIRE, Françoise SAVIE EUSTACHE, Dominique DETOLLE, Maryline JOUVEY.

ABSENTS REPRÉSENTÉS : Tristan LEMARTINEL (pouvoir à Marilyn ORSAT), Laurence TRAORÉ (pouvoir à Maud TSCHIRHARDT).

Secrétaire de séance : Florence SODOYER

Objet : Convention chats errants

Madame le Maire rappelle qu'il existe une convention toujours en vigueur entre la commune d'Épineuil et le cabinet vétérinaire Benoît DEBORNE à Tonnerre concernant la stérilisation des chats errants.

Elle propose d'établir une nouvelle convention pour l'apport de médicaments si nécessaire.

Elle donne lecture de la proposition de convention et propose que l'ensemble des prestations à destination des chats errant représente un montant maximum de 1000 € / an.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, 13 voix pour et deux abstentions,

APPROUVE la convention signée avec le Docteur DEBORNE concernant les soins à apporter aux chats errants au cours des stérilisations.

DIT que les crédits seront prévus au budget principal à hauteur de 1000 € par an.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme,
Le Maire, Julie VEYRAT DAL DEGAN